



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.33
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant des
mesures d'urgence

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné les paragraphes 23 f) bis) et 77 bis du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ____e séance le ____ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé l'amendement ci-après.

Les paragraphes 23 f) bis) et 77 bis ont été supprimés.
